



PERMANENCES

SUR RENDEZ-VOUS

Vous souhaitez rénover votre logement et faire des économies d'énergies ?
Des aides financières peuvent vous être accordées dans le cadre du **PIG**
"Mon coach Eco-Logis" mis en place par le département.
Pour tout renseignement ... Consultez oc'téha lors de ses
permanences ou par téléphone au **04.49.01.40.00**

1^{ER} ET 3^{ÈME} MERCREDI DE CHAQUE MOIS :

9h - 12h : LEZIGNAN

(Locaux de la Communauté de Communes 48 Av. Charles Cros, 11200 Lézignan Corbières)

3^{ÈME} MERCREDI DE CHAQUE MOIS :

9h - 12h : LA ROQUE DE FA

(Mairie - 9 Place de la Mairie, 9 place de la Mairie, 11330 La-Roque-de-Fa)

4^{ÈME} MERCREDI DE CHAQUE MOIS :

9h - 12h : FABREZAN

(Mairie 1 Avenue de la Mairie, 11200 Fabrezan)



TERRITOIRES - HABITAT - AMÉNAGEMENT

Exemple de travaux
pour rénover votre logement
et faire des économies d'énergies

" Grâce à
Mon Coach Éco-Logis
je n'ai plus froid chez moi. "



Isolation des combles, changements
des menuiseries et de la chaudière.

Montant des travaux : 19 055€

Subventions
ANAH
DÉPARTEMENT
EPCI

Autres (caisse de retraite...)
Total des aides : 12 231€ soit 95%

Reste à charge : 824€

Un numéro d'appel unique

04 68 11 81 30

Un accompagnement personnalisé
selon votre lieu de résidence



Plus d'infos sur www.aude.fr

Lutte contre la précarité énergétique



Un accompagnement
personnalisé et gratuit

Votre facture d'électricité est trop élevée ?
Vous avez des difficultés à vous chauffer ?
Votre maison est mal isolée ?



Comment ça marche ?



Un numéro d'appel unique
04 68 11 81 30

1

Un premier contact avec un conseiller du Guichet Unique de la Rénovation Énergétique pour cerner votre demande et vous orienter vers le programme Mon Coach Éco-Logis.

2

Une visite de votre logement par un conseiller Mon Coach Éco-Logis pour effectuer un diagnostic et identifier les travaux les plus performants à réaliser.



3

Un accompagnement gratuit pour demander les aides financières

et accompagner au montage ainsi qu'à la réalisation des travaux



Quels travaux sont concernés ?

Les travaux d'économies d'énergie : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, combles...

Les travaux doivent permettre un gain énergétique d'au moins

35 %

C'est pour qui ?



En 2022, pour bénéficier de ce programme piloté par l'État, le Département de l'Aude et l'Agence Nationale de l'Habitat, vous devez :

- ✓ être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 15 ans et vous engager à y vivre pendant encore 3 ans minimum
- ✓ avoir acquis ce logement sans l'aide du prêt à taux zéro, au cours des 5 dernières années
- ✓ remplir des conditions de ressources
- ✓ faire appel à des professionnels RGE
- ✓ demander l'aide avant de commencer les travaux

Quels travaux sont concernés ?

Les travaux d'économies d'énergies : isolation, chauffage, ventilation, menuiseries, combles...

- Changement de chauffage
- Isolation des combles, des murs, du plancher
- Mise en place d'une ventilation
- Changement de menuiseries, etc.
- La fourniture des matériaux et les travaux doivent impérativement être réalisés par des artisans reconnu garant de l'environnement (RGE)

Quel est l'intérêt de Mon Coach Éco-Logis ?

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit, expert et indépendant

Avec un seul interlocuteur, vous avez accès à tous les financements possibles.

Les subventions de l'ANAH, des collectivités territoriales, des caisses de retraite... dans certains cas peuvent financer vos travaux à 100%